



Restrictions budgétaires à la Direccte Bretagne : Le CODIR en thalasso !

Lors du CTR du 14 mars 2013, le secrétaire général a alerté les organisations syndicales sur les coupes budgétaires subies par la Direccte de Bretagne en 2012 et 2013 dans le cadre du plan d'austérité mené par le précédent gouvernement et reconduit par l'actuel. Ainsi, le budget fonctionnement a subi une baisse de 5% en 2012 et de 6% en 2013 aggravé par un surgel supplémentaire de 5%. Quelques jours plus tard, nous apprenons que le CODIR du 4 et 5 avril prochain se déroulera au centre de thalasso de Carnac !!!

Forte baisse des budgets de fonctionnement pour tout le monde :

Lors de ce CTR, le secrétaire général a évoqué la possibilité que le budget fonctionnement soit épuisé avant la fin d'année et ne nous permette pas d'exercer nos missions durant les derniers mois de l'année. En effet, il a affirmé que la plupart des dépenses étaient déjà soumises à des marchés nationaux ce qui excluait toute possibilité de baisse.

Il a donc conclu que les seules dépenses qui pouvaient être réduites touchaient directement l'exercice des missions des agents citant les véhicules, le papier, les frais de déplacement... Comment justifier aux agents qu'on tend à leur refuser ou réduire les moyens matériels (fournitures, documentations, remboursement de frais...) dont ils ont besoin pour travailler, et que parallèlement des ressources financières conséquentes ont été mobilisées pour des écrans géants implantés au Newton en 2011 et une armoire électronique pour les véhicules de service en 2012 ?

Outre le fait que ces achats soient contestables et aient été contestés, nous ne pouvons que constater que les reliquats budgétaires ont toujours bénéficié (?) exclusivement au Newton.

Sauf pour le CODIR !

Il est assez choquant aujourd'hui de constater que la Direction qui justifiait la baisse du forfait repas versé aux agents extérieurs au Newton par le fait que la Direccte n'avait pas à payer les repas des agents se fasse héberger et nourrir au centre thalasso de Carnac pour un Codir qui exceptionnellement se tient sur 2 jours !

Cette même direction qui a remis en cause le principe de la contribution au pot de départ des retraités !

Il est peu probable que les repas soient facturés 7.63€ ni même 15.25€ et que les nuitées soient facturées au tarif de 50€ conformément à l'instruction sur les frais de déplacement à la Direccte Bretagne qui visiblement ne s'applique pas aux membres du CODIR.

Nous comptons bien demander pour le prochain CTR le montant du budget réception qui selon nous devrait être le premier à subir une réduction significative !

« Faites ce que je dis mais ne faites pas ce que je fais »